



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Caution douanière pour les exportations de cognac

Question écrite n° 1070

Texte de la question

Mme Michèle Martinez attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la mise en place par le ministère chinois du commerce d'une caution douanière aux importateurs de cognac et brandys en provenance de l'Union européenne. Cette mesure de rétorsion, en réponse au projet émanant de la Commission européenne, de taxer les véhicules électriques de construction chinoise à hauteur de 36 % pendant 5 ans, va pénaliser l'industrie du cognac et des spiritueux assimilés. Le marché du cognac en Chine représente une part importante des exportations de ce spiritueux : 32 millions de bouteilles ont été expédiées en 2023 pour un chiffre d'affaires de 769 millions d'euros. Cela représente 20 % du volume et 23 % de la valeur des ventes de cognac dans le monde. Ce fleuron du savoir-faire français est menacé et représente à lui seul 15 000 emplois directs et plus de 70 000 emplois indirects. Au-delà, des entreprises internationales expédiant le cognac comme le groupe français Pernod Ricard ont vu leur titre s'effondrer suite à ces annonces. Dans ce contexte, elle lui demande quelles mesures seront prises afin d'éviter ces mesures désastreuses pour l'économie des spiritueux français à l'export.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Martinez](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1070

Rubrique : Alcools et boissons alcoolisées

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 octobre 2024](#), page 5526